



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 280-01-2022**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:**

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil a adopté le règlement no 280-01-2022 relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la municipalité du Canton de Harrington.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 2940, Route 327, Harrington, pendant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Harrington ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Brigitte Dubuc

Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Brigitte Dubuc, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil le 18 février 2022, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de février 2022

---